

## ARGENTINE

**Date des élections:** 6 septembre 1987

### **But de la consultation**

Renouvellement de la moitié (127) des membres de la Chambre des Députés à l'expiration normale de leur mandat.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement bicaméral argentin, le Congrès national, se compose du Sénat et de la Chambre des Députés.

Le Sénat compte 46 membres élus pour 9 ans, un tiers des membres étant renouvelable tous les 3 ans. Chacune des 22 provinces du pays et la capitale fédérale sont représentées par deux sénateurs.

La Chambre des Députés compte 254 membres élus pour 4 ans, la moitié étant renouvelable tous les 2 ans.

### **Système électoral**

Sont électeurs tous les citoyens argentins âgés de 18 ans révolus sauf s'ils sont déçus de leurs droits.

Un registre des électeurs établi au niveau national est tenu à jour en permanence. L'inscription sur le registre est automatique pour les Argentins de naissance, mais les citoyens naturalisés doivent la demander trois ans après avoir été naturalisés. Le vote est obligatoire à quelques exceptions près (personnes âgées, malades, éloignement des bureaux de vote); l'abstention est sanctionnée par une amende équivalant à US\$ 20 environ et par l'interdiction d'occuper des fonctions ou des emplois officiels pendant trois ans.

Tout candidat à la Chambre des Députés doit être âgé de 25 ans révolus, jouir de la nationalité argentine depuis quatre ans au moins et être originaire de la province où il se présente ou y avoir résidé pendant les deux années qui précèdent les élections. Pour être éligible au Sénat, il faut être âgé de 30 ans et être originaire de la province où l'on se présente ou y avoir résidé pendant les deux années qui précèdent les élections. Le mandat parlementaire est incompatible avec les fonctions de Ministre du Gouvernement, de gouverneur de province, de membre du clergé, de juge et avec toute fonction publique (à moins d'y être autorisés par le Congrès, les avocats ne peuvent pas pratiquer leur profession tant qu'ils font partie du Congrès).

Les députés sont élus en fonction de la population dans chacune des 24 circonscriptions au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon le système d'Hondt. Les sénateurs sont élus au scrutin majoritaire simple par les assemblées législatives provinciales.

En cas de vacance de sièges à la Chambre des Députés en cours de législature, ceux-ci sont pourvus par les suppléants élus en même temps que les titulaires. Au Sénat, ils sont pourvus par élections partielles.

### **Circonstances et déroulement de la consultation**

Le scrutin de la mi-législature a eu lieu en même temps que les élections de gouverneurs et députés provinciaux, ainsi que de titulaires de postes locaux. Les résultats de ces élections étaient censés influencer largement sur les candidats à la course présidentielle de 1989 aussi bien que sur l'issue de celle-ci.

Les problèmes économiques (dette extérieure, inflation, instabilité des emplois) étaient les thèmes dominants de la campagne, ainsi que les plans de réforme du Président de la République, M. Raul Alfonsín, pour régler ces problèmes et les questions constitutionnelles. Le parti du Président, l'Union civique radicale (UCR), avait cette fois encore pour principal adversaire le Parti justicialiste (peroniste) de centre gauche. Seuls 29 titulaires des 127 sièges brigüés s'étaient représentés aux élections.

Le jour du scrutin, l'UCR centriste a perdu sa majorité absolue à la Chambre basse tout en conservant une majorité relative, alors que les peronistes (notamment dans les élections de gouverneurs) et le petit parti de centre droit, l'Union du centre démocratique, ont enregistré des gains. Certains observateurs ont attribué ces résultats au mécontentement suscité par la gestion économique du Gouvernement. Le 16 septembre, le Président Alfonsín a procédé à un remaniement de son Cabinet dont cinq membres ont été remplacés.

## Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges  
à la Chambre des Députés

Nombre d'électeurs inscrits. . . . .	.19453121	
Votants. . . . .	.15696330	(80,68%)
Bulletins blancs ou nuls. . . . .	.319667	
Suffrages valables. . . . .	.15 376663	

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges obtenus lors des élections de 1987	Nombre total de sièges
Union civique radicale (UCR). . . . .	.127	5 948 610	37,3	60	117 (—13)
Parti justicialiste . . . . .	127	6609012	<b>41,5</b>	57	105 (+ 4)
Union du centre démocratique. . . . .	.127	917499	5,7	1	7 (+ 4)
Parti intransigeant	<b>127</b>	322611	2,0	2	5 (- 1)
Divers . . . . .		1678 931	13,5	7	20 (+ 6)
				127	254

## 2. Répartition des députés selon la profession

Juristes. . . . .	.105
Employés. . . . .	.28
Médecins. . . . .	.27
Commerçants. . . . .	.23
Enseignants. . . . .	.15
Hommes d'affaires. . . . .	.7
Comptables . . . . .	
Ingénieurs. . . . .	.5
Journalistes. . . . .	.4
Agriculteurs. . . . .	.4
Pharmaciens. . . . .	.3
Architectes. . . . .	.2
Vétérinaires. . . . .	.2
Militaires. . . . .	.2
Divers. . . . .	.20
	254

3. Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes. . . . .	242
Femmes. . . . .	12
	254

4. Répartition des députés selon l'âge  
(selon l'année de naissance)

1900-1920. . . . .	21
1921-1940. . . . .	122
A compter de 1941. . . . .	111
	254